

INFORMATIONS MONTAGE-DEMONTAGE

Pour des raisons de sécurité, et dans l'intérêt général pendant le montage et le démontage, tout véhicule qui devra pénétrer dans l'enceinte de la Foire des Minées devra avoir un laissez-passer montage-démontage apposé sur le pare brise avec identification de la Société exposante.

Chaque société recevra deux laissez-passer montage-démontage après le paiement de sa facture.

Pendant la période précédant l'ouverture de la Foire et pendant celle suivant la clôture, les exposants ou leurs transporteurs se doivent d'éviter d'encombrer inutilement les allées ou de gêner l'accès des stands.

INFORMATIONS DEMONTAGE

Pour des raisons de Sécurité-Assurance, aucun véhicule ne sera admis à circuler dans l'enceinte de la Foire le soir du mardi 12 septembre 2017.

Vous serez autorisés à démonter ou vider votre stand seulement à partir du mercredi 13 septembre 2017 à 7h00.

Nous vous rappelons également que l'assurance de la Foire s'arrêtera le mercredi matin à 7h00.

A compter de cet instant, vos produits seront alors sous votre entière responsabilité.

Vous devez laisser impérativement votre emplacement tel que vous ou votre installateur l'avez trouvé à votre arrivée.